

OFFRIR PLUS D'OPPORTUNITÉS AUX PERSONNES EN INCAPACITÉ

I ACTIVATION
FAIRE EN SORTE
QUE PLUS DE PERSONNES
AILLENT/RETOURNENT
TRAVAILLER

Mieux utiliser l'expertise et les capacités des prestataires de services RH agréés pour renforcer la politique de « Retour au Travail » (politique RaT). Améliorer la procédure de réintégration afin que les travailleurs en incapacité de travail sachent plus rapidement où ils en sont.

- **Organiser un entretien préliminaire obligatoire avec un prestataire de services RH agréé après trois mois d'absence pour cause de maladie**, afin que toute personne en incapacité de travail et capable de travailler puisse explorer avec un professionnel les possibilités de retour au travail. Plus l'entretien a lieu tôt, plus grandes sont les chances de reprendre le travail.
- **Renforcer le fonds « Retour au Travail » (fonds RaT)**. Miser sur la qualité afin que les personnes en incapacité de travail puissent acheter encore mieux des services d'accompagnement qui correspondent à leurs besoins.
 - L'indexation automatique du montant de 1 800 euros que les entreprises doivent verser au fonds RaT pour chaque travailleur qu'elles licencient pour cause de force majeure médicale.
 - Un tarif horaire minimum indexé pour l'accompagnement, afin de garantir la qualité.
 - Des moyens supplémentaires pour le fonds RaT, par exemple les cotisations de responsabilisation (pour les entreprises présentant un flux excessif d'entrées en invalidité).
- **Impliquer plus activement les prestataires de services RH agréés dans les trajets de réintégration des régions**. Veiller à une répartition claire des tâches entre les prestataires de services privés et les services publics régionaux de l'emploi afin que leurs efforts portent un maximum de fruits pour les malades ou personnes en incapacité de longue durée.
- **Permettre un recours plus rapide à la force majeure médicale, en particulier si un travail adapté n'est pas possible chez l'employeur**. La période d'attente actuelle de 9 mois minimum fait perdre un temps précieux.
- **Donner aux travailleurs malades l'opportunité de s'essayer à une nouvelle fonction chez un ou plusieurs employeurs après trois mois de maladie par le biais d'un trajet de transition** (cf. proposition 5 « Un accompagnement à des moments clés de la vie et de la carrière »).
- **Permettre aux conseillers en prévention et aux médecins du travail**, avec qui les gens ne peuvent avoir un rendez-vous qu'après de longs mois d'attente, **de déléguer des tâches aux soignants et infirmiers**.
- **Impliquer davantage les médecins généralistes dans la politique RaT**. Leur permettre, après un contact avec le médecin du travail, d'indiquer sur un certificat d'aptitude (*fit note*) les tâches que leurs patients peuvent encore effectuer, éventuellement moyennant un aménagement du travail. Leur permettre également d'orienter les gens vers un trajet d'accompagnement auprès d'un prestataire de services RH agréé.

Avantages

Un plus grand écart entre le travail et l'inactivité rend un job plus attrayant pour de nombreuses personnes et aide les entreprises à attirer des collaborateurs.

- Les malades et personnes en incapacité de longue durée peuvent compter sur un accompagnement plus approfondi et plus adapté. Cela réduit les obstacles au retour à l'emploi.
- Investir davantage dans les opportunités pour les malades et personnes en incapacité de longue durée rend le marché du travail plus inclusif.
- Une politique RaT forte et performante permet d'augmenter le taux d'emploi et de donner une bouffée d'oxygène à la sécurité sociale.
- Les travailleurs en incapacité sont plus vite fixés sur la possibilité d'obtenir un travail adapté et peuvent ainsi, au besoin, se réorienter plus rapidement sur le marché du travail.

Contexte

Plus d'un demi-million de Belges sont aujourd'hui en incapacité de travail depuis plus d'un an, et ce chiffre continue à grimper vers le cap des 600 000. Cela pèse sur chacune de ces personnes, qui, à différents niveaux, sont en décrochage et se sentent souvent abandonnées à leur sort. Il en résulte également une charge supplémentaire pour la sécurité sociale, qui est déjà soumise à une pression énorme. Ces derniers mois, plusieurs bonnes initiatives ont été lancées pour inverser cette tendance négative. Nos propositions visent à les renforcer et à les compléter, afin que l'impact soit plus rapidement visible sur le terrain.

Investir dans les malades de longue durée est payant

Le nombre de personnes en incapacité de longue durée est très élevé en Belgique. Aujourd'hui, il se chiffre à un demi-million, et le Bureau du Plan a calculé qu'à politique inchangée, il atteindra le cap des 600 000 en 2035.

- On dénombre 1 personne en incapacité de longue durée pour 11 actifs occupés.
- En 15 ans de temps, le nombre de personnes en incapacité de longue durée a plus que doublé.
- Depuis 2016, la Belgique compte davantage de malades de longue durée que de chômeurs.
- Le coût total non médical de l'incapacité de travail de longue durée s'élevait à 21,2 milliards € (!) en 2019, ce qui représente un coût annuel moyen de 50 000 € par personne en incapacité de longue durée.
- En moyenne, en 2019, les personnes en incapacité de travail étaient dans cette situation depuis 7,5 ans, ce qui correspond à un coût moyen de 358 125 € par personne en incapacité de longue durée sur la période moyenne d'incapacité de travail.

L'activation des malades de longue durée, en mettant l'accent sur ce qu'ils peuvent encore faire et en investissant davantage pour renforcer et accélérer l'accompagnement personnalisé dont ils ont besoin, est porteuse d'un grand potentiel. Investir dans l'accompagnement des malades de longue durée est rentable et permet d'améliorer la santé du budget de l'État et du système de sécurité sociale.